

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DE SAUVETAGE A L'EAU

Christian KARCHER

à

Mesdames et Messieurs les juges, messieurs les membres de la CUNSE

Présents : , Mrs Christian KARCHER, Daniel PINSON, Daniel FROUIN; Bernard POUVESLE, Alexandre ALLAIRE, Dominique GRE; Stéphane LINQUE, Romain REMACLE, Yann JANDENANS

Absents excusés : Mmes Marie-Claude CRESSON-TAHON et Claire DETENDER, Mrs Christophe DELORME, Eric PRUNIER,

Absent non excusé : Alain ROLLAND

Objet : Procès verbal de la réunion cunse / juges

- 12H30 début de la réunion.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Sélections pour les Championnats et le Challenge Européen.

Nous rencontrons tous les ans un manque de chiens sélectionnables sur les grands rendez-vous de notre discipline. 10 chiens pour le Championnat en Mer et 16 chiens pour le Championnat en Eau Douce. Afin de combler cette absence du fait du mode de sélection au regard de notre règlement, la Commission a pris la décision de faire un repêchage sur l'année en cours, à savoir que nous regarderons les résultats pour le Championnat en Mer jusqu'au 27 mai, soit les deux concours en mer et jusqu'au 11 juin pour tous les concours en eau douce. Au regard de ces résultats, nous sélectionnerons les chiens qui viendront s'ajouter à la liste des participants à ces deux Championnats.

Pour le Challenge Européen, nous avons déjà une idée des chiens qui sont présents, mais nous observerons au cours des prochains mois leurs états de forme afin de présenter une Equipe de France composée des meilleurs représentants de notre discipline à cette compétition.

5 pays ont répondu présents pour le 1er septembre : la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, l'Italie et la France. Un drapeau Européen est en cours de fabrication.

- Concours clubs de races, ouvrir au 3 eme degre les chiens qui obtenus le niveau sélectif

Le Club du Retriever a vu sa demande déboutée sur l'autorisation d'effectuer des sélectifs lors de leur concours. Les sélectifs et le BM restent des niveaux permettant une qualification aux deux Championnats de France et de ce fait ouverte à toutes les races autorisées.

- Analyse et réflexion sur l'avenir de la discipline

Tous les points concernant une refonte ou des modifications profondes du règlement des épreuves, ainsi que celui des plongeurs feront l'objet d'une étude sur plusieurs années afin d'en étudier tous les aspects et d'analyser les effets des règlements actuels.

- Plongeurs.

Tous les ans nous sommes confrontés au même souci récurant de la validation des carnets de plongeurs.

Tous les ans nous informons et réclamons auprès des présidents de clubs le retour des carnets avec une enveloppe timbrée et cette année un formulaire qui atteste la présence du plongeur dans le club.

La CUNSE validera les carnets jusqu'au 1er mars 2018, un message a été transmis à tous les présidents suivant la liste des adresses mél à notre disposition (les adresses qui figurent sur le Site). Les plongeurs qui ne seront pas à jour ne pourront pas officier, les juges en sont informés.

Un plongeur qui n'aura aucune activité pendant 3 ans dans son club ou en concours se verra le droit de repasser l'examen s'il souhaite officier en concours (Rappel : dès l'année 2019, les carnets devront être adressés impérativement avant le 31 janvier).

- Csau:

Tous les juges présents à la réunion ont été informés qu'ils étaient habilités à faire passer les Csau.

- Stage de formation pour les juges à la SCC :

Le président de la CUNSE a informé tous les juges présents à la réunion annuelle de la CUNSE que leur présence à cette dernière faisait effet de stage, ils sont donc dispensés de celui organisé par la SCC.

- Race autorisé : le grand caniche est autorisé à pratiquer notre discipline.

- Assurances.

Ce sujet reste d'actualité, nous demandons aux présidents de clubs de se rapprocher de leurs assureurs afin de vérifier qu'ils sont bien couverts en cas d'accident : plongeurs,

bateaux, membres. La Commission demandera pour les concours en 2019 une copie de l'attestation d'assurance.

- Comportement du chien sur la prise au bras.

Dans le cadre de l'évolution de notre discipline et de la prévention des risques de blessures, il a été décidé qu'un chien qui montera sur un plongeur afin de saisir le bras opposé verra sa note amputée de 10 points, tous les juges seront informés et appliqueront cette mesure dès cette année.

- Apport de bouée.

Les chiens qui ne lâchent pas la bouée sur l'apport au plongeur ne seront pas pénalisés. Cette tolérance sera permise pendant 2 ans à compter de cette année. Ensuite le chien devra tracter la bouée avec le plongeur. Nous demandons aux clubs de modifier leurs bouées afin de faciliter le «tracter», le chien devra garder le bout. Pour un meilleur confort pour le chien, nous avons décidé l'ajout d'un bout flottant d'1 mètre sur la bouée et de supprimer les cordages existants.

- Vers 17H30 clôture par le Président.

Avec tous mes remerciements, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments cynophiles les meilleurs .

Le Président de la CUNSE

Christian KARCHER